

## MAIRIE DE PAUNAT

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022**

Présents :

Mr MARC, Mr PEYROT, Mr BOURDIER, Mr DELMARES, Mr GAVOUYERE, Mme GENSOU, Mme LETELLIER, Mme VAILLANT, Mr VOS.

Absents : Mme MODOLO- Mr GARRIGUE (pouvoir)

DATE DE LA CONVOCATION : 29/03/2022

18h10 ouverture de la séance.

#### **I. APPROBATION ET SIGNATURE DU PV de la séance du Conseil Municipal du 16/02/2022.**

**Mme Danièle MARCHES présente les documents budgétaires aux élus,**

#### **II. PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Les comptes administratifs sont adoptés ; vote à l'unanimité (2 pouvoirs)

- Compte administratif du multiple rural qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 49.157,07€ et un excédent d'investissement de 16.149,15€
- Compte administratif de la commune qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 503.734,23€ et un excédent d'investissement de 82.47866€

L'examen des comptes 2021 montre une stabilité dans l'activité de la mairie .

#### **III. PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION**

Les comptes de gestion sont aujourd'hui gérés et vérifiés par le Grand Périgueux. Les comptes sont identiques à ceux de la commune.

Vote à l'unanimité des comptes de gestion.

#### **IV. VOTE DES NOUVEAUX TAUX**

Avec la suppression progressive des taxes d'habitation, les communes ont de nouvelles ressources financées par les collectivités.

Les nouvelles règles définissent les taux suivants :

- Taux foncières bâties de 42,74. Le conseil municipal vote exceptionnellement à l'unanimité l'abaissement de 1% du taux défini de 43,74 en raison du poids important de l'imposition sur les paunatois.

- Taux foncières non bâties 130,94 (reste identique).
- La taxe d'habitation est maintenue pour ceux qui la payent encore.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 12,5.

Le conseil vote à l'unanimité ces nouveaux taux.

## **V. BUDGET 2022**

Multiple rural :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2022 pour un montant total de 80.103,15€ avec affectation de l'excédent de 49157,07 reporté en totalité en recettes de fonctionnement.

Commune :

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2022 :

pour la section de fonctionnement à 735.530 €, avec un report en totalité de l'excédent 2021 pour la section d'investissement à 242.332 €

## **VI. SUBVENTIONS**

Une enveloppe de 3000 euros est allouée pour les subventions aux associations. Les subventions des trois principales associations paunatoises sont alignées. Le reliquat de ces subventions est réparti à diverses associations fréquentées par les paunatois ou d'intérêt culturel sportif et social.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### 1. Projets à l'étude et en cours.

Les projets de PAUNAT sont les suivants :

- \* poursuite des travaux d'isolation des locations communales (fenêtres) dès 2022,
- \* phase « environnement » (naturalisation des sols et aménagement paysager) du parking de Sors à l'étude,
- \* désenclavement numérique de la commune avec les travaux engagés d'installation progressive de la fibre,
- \* étude de faisabilité de pose de ralentisseurs aux entrées du bourg pour sécuriser le cœur du village.

### 2. ATD ABBATIALE.

Le dossier d'étude de l'abbatiale par l'ATD est toujours en cours. Des provisions sont déposées pour les travaux à venir.

### 3. BUDGET PARTICIPATIF 2022.

Le conseil municipal réfléchit à des propositions -parmi les projets communaux- rentrant dans le cadre de ce dispositif d'aide financière (installations de tables de pique-nique au parking de Sors par exemple). Le sujet sera débattu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

FIN de la réunion à 21h10.